



Plan conventionnel de surendettement

Par **kolasol**, le **08/11/2010** à **13:58**

mon plan de surendettement a été accepté par tous et sa mise en application depuis le 30/09/10 . Malheureusement ma banque ne tient pas compte du tout de ce plan , elle continue de prélever mon crédit immobilier alors qu'elle ne doit le faire qu'à compter d'avril 2011 et la somme ne correspond pas à celle du plan.

Ensuite 1 créancier me compte des intérêts de taux journalier ainsi que des indemnités de retard , que je ne dois commencer à rembourser qu'à partir d'avril 2011, j'ai des obligations vis à vis de mes créanciers que je ne conteste pas, mes créanciers de même mais je n'ai aucun pouvoir de faire respecter ce plan. j'ai signalé ce problème à la Banque de France , mais pour elle le dossier est clos.

Que dois je faire et comment le faire

je vous remercie de vos réponses

Par **001**, le **20/11/2010** à **16:05**

bonjour,

vous devrez engager la responsabilité de vos créanciers devant le tribunal (assignation devant le tribunal)